



Assemblée générale

Distr. limitée
13 novembre 2006
Français
Original : anglais

Soixante et unième session

Point 108 g) de l'ordre du jour

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

**Albanie, Andorre, Arménie, Bulgarie, Croatie, Fédération de Russie, Italie,
Japon, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Moldova, Monaco, Pays-Bas, Pologne,
Portugal, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord,
Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Suisse, Turquie et Ukraine : projet de résolution**

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Conseil de l'Europe

Additif

Ajouter les pays suivants à la liste des auteurs du projet de résolution :

**Allemagne, Autriche, Azerbaïdjan, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Cambodge,
Canada, Chypre, Danemark, Espagne, Ex-République yougoslave de Macédoine,
Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Lituanie,
Luxembourg, Malte, Monténégro, Norvège, République tchèque, Slovénie
et Suède**

